OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

UN PARCOURS SIMPLIFIÉ AVEC UN INTERLOCUTEUR IDENTIFIÉ

1 LA CLE D'ENTREE : PRISE DE CONTACT AVEC SOLIHA
Par téléphone, mail ou lors des permanences, avant d'organiser la visite de votre bien.

2 VISITE ET DIAGNOSTIC DE VOTRE LOGEMENT
Pour vous aider à préciser ou à définir votre projet et son plan de financement.

3 CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER
Toujours accompagné par SOLIHA.

4 VALIDATION DU PROJET ET FEU VERT POUR LES TRAVAUX
Dès que vous avez obtenu l'accord de tous les financeurs.

5 ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET VERSEMENT DES AIDES
Aides versées à la fin des travaux sur présentation des factures.
Possibilités d'avance en cours de chantier.

L'OPAH MEUSE GRAND SUD

Améliore votre habitat !

BON À SAVOIR :

> LES AIDES SONT SOUS CONDITIONS À VÉRIFIER SELON VOTRE SITUATION.
> ELLES NE PEUVENT PAS BÉNÉFICIER À DES TRAVAUX DÉJÀ COMMENCÉS.
> DANS CERTAINS CAS, LES AIDES DU PROGRAMME PEUVENT SE CUMULER AVEC D'AUTRES : ILCG, CAISSES DE RETRAITE, LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE, ÉCO-PTZ, PRIMES AU RAVALEMENT DE FAÇADE, ...

En savoir plus :
Soliha/CMAL
98 Boulevard de la Rochelle
55000 Bar-le-Duc
Tél. 03 29 79 23 10
Email : opah@meusegrandsud.fr
www.meusegrandsud.fr/opah

> Pour les propriétaires privés et copropriétés de toutes les communes de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

> Informations, conseils et accompagnement dans vos démarches

> Aides financières incitatives pour améliorer l'habitat, réaliser des travaux d'économies d'énergie, adapter son logement ou rénover un bien à mettre en location (les aides de l'OPAH sont sous conditions).